Nations Unies

S/PV.7759



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7759e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 24 août 2016, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 24 août 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7759e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria.
>
> Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Zarif. »

16-14719 (F)   240816   240816



